

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 Février 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 17 Février 2012 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Jean PRORIOL, Député-Maire. Plusieurs élus étaient excusés.

1°- CREATION D'UN NOUVEL ESPACE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal examine un nouvel avant projet sommaire de création d'un espace scolaire en extension de l'Ecole Publique proposé par le Cabinet d'architectes Thierry MAGAUD, maîtrise d'œuvre qui tient compte des réserves émises lors d'un précédent examen d'une esquisse architecturale. Le projet présenté est maintenant construit autour de 2 modules implantés dans l'alignement du bâti existant afin de s'intégrer au mieux. La composition architecturale prévoit un mariage entre un bâti traditionnel sur deux niveaux pour le 1er module composé de murs en béton matricés imitant les murs en pierre traditionnels avec une partie ouverte utilisée en préau et l'étage porté par des piliers métalliques et une toiture en tuiles, et un bâti plus contemporain constitué d'une structure à ossature et murs en bois et une toiture végétalisée sur le modèle du bâtiment du Pôle petite enfance. Le bâtiment d'une surface développée de 426 m² environ plus le préau de 72 m² accueillera une salle d'accueil et la BCD au rez de chaussée et 2 salles de classes, une salle annexe au 1er étage.

Un large débat s'instaure sur ces choix architecturaux. Quelques élus regrettent que les observations déjà formulées lors d'une précédente présentation n'aient pas été prises en compte par le maître d'œuvre. Le projet ne reflète pas l'architecture du bourg à proximité de l'Eglise classée à l'inventaire des monuments historiques. Par ailleurs, les formes des bâtiments avec la présence d'angles vifs en façade ne fait pas l'unanimité d'autant qu'elles imposent des salles de classes trapézoïdales plus difficiles à aménager.

Il est convenu de rencontrer l'architecte pour une présentation de son projet avec des plans en perspectives plus précis et de lui demander de prendre en compte la volonté des élus de conserver une architecture plus traditionnelle.

Le coût des travaux y compris la restructuration de la rue de l'Echauffat pour sécuriser la liaison entre le nouveau bâtiment et l'école actuelle s'élève à 616 000,00 € HT. Pour compléter le financement de ce projet qui a fait l'objet de l'attribution d'une subvention du Département au titre du CG2D 2011/2013 et de l'Etat au titre de la DETR 2011 pour une 1ère tranche de travaux, la Commune sollicitera une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2012 pour une 2ème tranche et une subvention au titre de la réserve parlementaire répartie par la commission des Finances de l'Assemblée Nationale. Le maire est autorisé à signer le permis de démolir des maisons impactées par le projet et le permis de construire de la nouvelle construction.

Par ailleurs, la Commune sollicitera une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2012 pour le financement d'un programme d'équipement numérique scolaire envisagé à l'Ecole Publique et à l'Ecole Privée Saint Joseph pour un montant global de 12 000,00 € HT.

Suite à l'ordonnance du 15 Décembre 2011 prise par Madame le Juge de l'expropriation, la Commune est enfin envoyée en possession des parcelles bâties et non bâties appartenant aux Successions JOURDA Jean Claude et JOUDA Jeanne et Joseph pour la construction du nouvel espace scolaire. Afin de pouvoir prendre définitivement possession de parcelles concernées pour réaliser rapidement les travaux, le Conseil Municipal autorise le Maire à consigner les indemnités d'expropriation à la Caisse des Dépôts et Consignations dans l'attente du règlement ces successions par un notaire.

2°- ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES COMMUNALES

Le Centre départemental de gestion de la Fonction publique territoriale de la Haute-Loire est mandaté pour procéder à un appel d'offres pour la souscription d'un nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires des agents communaux affiliés ou non à la CNRACL.

Une subvention de 700,00 € est allouée à l'Amicale des sapeurs pompiers de BEAUZAC pour l'acquisition d'un nouveau drapeau tricolore brodé.

De même, suite à la présentation du projet par Cécile OLIER, une subvention de 2 500,00 € est allouée à l'Association CAP EVASION pour le financement d'un voyage d'échanges avec des jeunes de trois pays d'Europe monté par le Club des jeunes du BEAUCAL. Deux groupes d'une dizaine de jeunes de la Commune encadrés par Willy PAUTRAT envisagent de se rendre, l'un en Grèce, l'autre au Portugal, pour se retrouver ensuite en Finlande afin de découvrir ces pays, rencontrer d'autres ados et réaliser un reportage audio/vidéo. Le Conseil Municipal souhaite être informé de l'avancement du projet et de son financement.

Le Conseil Municipal approuve le transfert de la compétence relative au développement, au renouvellement et à l'entretien des installations et réseaux d'éclairage public au Syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire ; la commune continuant d'assurer la maintenance générale du réseau « éclairage public.

Un avis favorable est donné à la modification des statuts du Syndicat des Eaux Loire Lignon relative à l'adhésion de la commune de Saint-Pal de Mons pour la compétence "gestion de l'assainissement collectif" et à la modification de la représentativité des collectivités pour le service « Assainissement collectif » au SELL.

Conformément au Contrat d'association signé entre l'Etat et l'OGEC de l'Ecole Saint Joseph, la Commune versera à cet établissement scolaire pour 2012 une subvention de fonctionnement de 77 500,00 € correspondant au coût d'un élève de l'Ecole Publique évalué à 619,77 € pour 2011 multiplié par l'effectif moyen de l'Ecole Privée Saint Joseph.

Est approuvé le contrat de maintenance du logiciel MINIVUE fourni par la Société IMAGIS Méditerranée pour la gestion numérique des données cadastrales et des informations géographiques des réseaux.

3° - PATRIMOINE COMMUNAL – BATIMENTS COMMUNAUX - VOIRIE

Un avenant technique est validé pour enregistrer la dissolution de l'Entreprise PAULET & Cie et la reprise de son activité par la Société COLAS Rhône Alpes Auvergne de Lyon pour finaliser les travaux du Programme de goudronnage 2010/2011.

Le Conseil Municipal décide de geler le loyer du multiple rural à l'Enseigne VIVAL jusqu'à la fin la période initiale de bail commercial et autorise le Maire à signer un avenant en ce sens.

Le SYMPAE va procéder à la mise en œuvre d'une ressource en eau potable de secours à partir d'un pompage dans La Loire au niveau du rocher de Confolent afin d'alimenter les Communes de Monistrol sur Loire, Sainte Sigolène, Les Villettes et les Communes du Haut Forez en cas de problèmes sur la conduite forcée du Lignon alimentée par le Barrage de Lavalette. Le local technique de pompage d'une trentaine de m² sera enterré sur une parcelle appartenant à la section de commune du village de Confolent. En l'absence de commission syndicale, le Conseil Municipal en charge de la gestion des biens de section accepte la mise à disposition de cette emprise de terrain qui ne modifie pas fondamentalement l'usage de ce terrain par les ayants droit. Cette mise à disposition sera consentie pour une durée de 30 ans renouvelable et il sera demandé en contrepartie au SYMPAE le versement d'une indemnité de 1 500,00 € affectée au village de Confolent.

Dans le cadre des travaux de renforcement du réseau électrique du village de La Grange engagés par le Syndicat Départemental des énergies de la Haute-Loire pour supprimer les installations anciennes et vétustes, la Commune prendra en charge l'effacement du réseau téléphonique à hauteur de 3 712,86 € TTC.

Les travaux de démolition de l'ancien dépôt MURGUE aux Granges pour le redressement du chemin communal n°03 seront confiés à l'Entreprise STBB SA BY pour un montant de 6 107,37 € TTC.

4° - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente le nouveau projet architectural de la Société PMR Holding dirigée par Mr Daniel PLEynet sur le terrain de La Dorlière. Ce programme comprend la construction d'un ensemble de bâtiments de niveau maximum R + 2 comprenant un total de 17 logements dans l'alignement de l'Avenue Maréchal Leclerc et de la Rue du Faubourg. Ce nouveau projet répond aux préoccupations de la Municipalité de ne pas avoir de bâtiment d'une hauteur supérieure aux bâtiments alentours ce qui a été respecté par le Cabinet d'architecte CHENUT en liaison avec les Amis du Vieux Beauzac. Pour la desserte de cet ensemble immobilier, le Conseil Municipal valide le principe d'une sortie sur la voie de desserte de la station d'épuration en dessous de la chambre funéraire après busage du ruisseau dans le respect des prescriptions techniques fournies par la Commune. Le Maire est autorisé à arrêter les conditions techniques, juridiques et financières de réalisation de ces travaux avec le promoteur du projet dans le cadre d'une convention.

Après lecture de la pétition collective de soutien du Maire de Bas en Basset suite à sa mise en cause par le Préfet de la Haute Loire au sujet du relèvement de la digue de protection du camping de La Garenne, le Conseil Municipal vote une motion de soutien au Maire qui a agi dans l'intérêt général de la population.

Daniel GIDROL fait le point des travaux de remise en état du chauffage et de la climatisation endommagés par le gel à la suite d'un acte de vandalisme perpétré sur le tableau de sécurité de l'alimentation électrique de la chaudière.

A la question de Jean Pierre MONCHER sur l'état d'avancement des négociations avec la Famille RICHOND pour l'achat d'une parcelle de terrain nécessaire pour l'agrandissement de la salle polyvalente le Maire indique que l'offre de prix formulée par la Commune ne satisfait les vendeurs. La négociation est en cours pour trouver un accord amiable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 30.